

(Un clic sur le titre vous mènera directement à l'article qui vous intéresse.
Déroulez simplement pour une lecture de l'ensemble du bulletin.)

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- Un mois difficile pour l'Europe

UNICE À LA UNE

- Déclaration du président de UNICE : crise constitutionnelle ou pas, l'Europe a besoin de croissance et d'emplois
- La présidence britannique devrait combler les trous
- Réaction de UNICE aux travaux du Parlement sur la directive « services »

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Perspectives financières 2007-2013 : il est urgent de rétablir la confiance !

AFFAIRES JURIDIQUES

- La commission juridique du Parlement européen vote sur les inventions mises en œuvre par ordinateur
- Séminaire de la Commission européenne sur l'élargissement et la protection des consommateurs
- Proposition modifiant la 2^e directive de droit des sociétés sur le maintien du capital : peut mieux faire !
- Les entreprises ne veulent pas de comités d'audit obligatoires
- Responsabilités des membres des organes d'administration ou de direction, et information en matière financière et de gouvernement d'entreprise : les entreprises soutiennent le rapporteur du Parlement
- Positions adoptées récemment
- Travaux en cours

AFFAIRES SOCIALES

- Actualité du dialogue social européen
- Temps de travail : UNICE est préoccupée par la proposition modifiée de la Commission
- Directives « santé et sécurité » : UNICE répond à la consultation sur la simplification des rapports de mise en œuvre
- Position adoptée récemment
- Travaux en cours

RELATIONS INTERNATIONALES

- Dix ans du processus de Barcelone : il est temps de lui insuffler une nouvelle dynamique
- Une délégation UNICE en Russie
- OMC/Doha : négociations sur les services
- Travaux en cours

AFFAIRES INDUSTRIELLES

- REACH : les charges du régime pour les PME peuvent être allégées par une approche fondée sur le risque
- Position adoptée récemment
- Efficacité énergétique : UNICE commente le développement futur de la politique communautaire
- Travaux en cours

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

- Conférence sur le droit contractuel européen



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chères lectrices et chers lecteurs de UNICE@news,

Un mois difficile pour l'Europe



Juin fut un mois difficile pour l'Europe. L'Union européenne subit une crise profonde, après les rejets français et néerlandais du traité constitutionnel. Dans les deux pays, les citoyens ont voté en partie pour exprimer leur mécontentement à l'égard de leurs gouvernements nationaux, mais également en raison de véritables préoccupations européennes, par exemple concernant le rythme de l'élargissement. Il apparaît aussi que les élites européennes auraient poussé de l'avant un projet sur lequel les citoyens n'avaient pas été correctement consultés. Ce débat est désormais ouvert, et il faut en faire un atout.

UNICE reste convaincue que le traité constitutionnel est équilibré et fournit une bonne réponse aux besoins de l'Europe en matière de gouvernance. Ce que le texte ne fait pas – et ne doit pas faire, ce n'en était pas l'objectif – c'est de libérer les décideurs européens de la nécessité d'engager des réformes au niveau national. Il incombe aujourd'hui aux gouvernements des États membres de trouver les justes solutions, aussi vite que possible, car sans réformes, la stratégie pour la croissance et l'emploi restera lettre morte.

L'autre grand point qui figurait à l'ordre du jour du Conseil européen concernait les perspectives financières 2007-2013. Ce fut aussi une question fort épineuse, controversée à propos de qui paie et qui reçoit quoi. UNICE regrette que le sommet n'ait pu s'entendre sur un budget. L'incertitude qui en résulte compliquera toute planification, et elle pourrait retarder des programmes pourtant importants. Nous espérons qu'un accord pourra être dégagé avant la fin de l'année, durant la présidence britannique.

Il est primordial que les perspectives financières soient à la hauteur de leur vocation d'instrument de la stratégie pour la croissance et l'emploi, en s'attachant clairement aux dépenses pour les programmes qui renforcent la compétitivité : recherche, réseaux trans-européens, formation, soutien aux PME innovantes. L'argument évoqué – que ces perspectives financières doivent fixer les conditions d'une économie du 21^e siècle – est fondé : il doit être soutenu.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe de Buck'.

Philippe de Buck
Secrétaire général

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE UNICE : CRISE CONSTITUTIONNELLE OU PAS, L'EUROPE A BESOIN DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS

■ Après les deux référendums négatifs, en France et aux Pays-Bas, le Conseil des présidents de UNICE a examiné la situation et arrêté la déclaration suivante.

Les milieux d'affaires européens tiennent à rappeler leur engagement envers l'Union européenne, laquelle a apporté la paix et la liberté. L'Union a organisé également un marché intérieur qui a généré une croissance économique importante et qui crée les conditions du progrès social.

Cependant, la crise qui marque aujourd'hui le processus de ratification du traité constitutionnel arrive à un moment difficile pour l'UE :

- la croissance économique est totalement insuffisante dans la plupart des États membres ;
- la création d'emplois est faible, le chômage élevé ;
- les finances publiques sont menacées par une profonde dette implicite, due aux engagements non financés en matière de retraites et de soins de santé ;
- la concurrence extérieure exercée par les États-Unis et l'Asie se fait de plus en plus vive, pesant sur la base industrielle de l'Europe.

Il est par conséquent essentiel que les chefs de file de l'Union européenne :

- poursuivent la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi, au niveau de l'UE mais aussi au niveau national ;
- mettent en place un environnement qui permet à l'UE de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce international ;
- clarifient l'avenir du processus de ratification afin de mettre un terme à l'incertitude actuelle ;
- analysent pourquoi des citoyens ont rejeté le traité constitutionnel et déterminent comment mieux associer les citoyens au projet européen.

Désormais, il appartient aux gouvernements nationaux, au Conseil européen, à la Commission et aux députés du Parlement européen d'expliquer aux citoyens d'Europe les avantages des réformes, lesquelles sont indispensables pour soutenir le progrès social dans l'ensemble de l'Europe en associant la croissance et la solidarité. Les réformes nécessaires concernent les systèmes d'éducation et de formation, la flexibilité du marché du travail, les régimes de retraites et de soins de santé, le fonctionnement du marché intérieur des services.

Les entreprises sont essentielles à la stratégie pour la croissance et l'emploi et elles continueront à le faire savoir clairement. C'est pourquoi il est impératif que les chefs de file de l'UE assument pleinement leurs responsabilités et définissent clairement le cadre qui assurera une meilleure compétitivité à l'Europe par l'esprit d'entreprise, l'innovation, la recherche et le développement – faute de quoi les entreprises perdront encore un peu plus confiance dans l'ensemble de l'UE.

Parvenir à une décision finale sur les perspectives financières 2007-2013, avec un ciblage net sur les questions de compétitivité, adresserait un signal clair pour plus de confiance dans l'Union européenne.

*Conseil des présidents de UNICE
10 juin 2005*

LA PRÉSIDENTE BRITANNIQUE DEVRAIT COMBLER LES TROUS

Le Royaume-Uni prend au 1^{er} juillet son tour de la présidence de l'Union européenne, au moment où celle-ci est confrontée à deux problèmes majeurs sur la table des discussions : l'avenir du traité constitutionnel et le budget de l'UE. N'oublions pas certaines propositions comme REACH ou la directive sur les services, qui exigent des progrès au Conseil. La présidence du Royaume-Uni est donc un défi important pour le gouvernement britannique, et la CBI travaille avec lui pour assurer le succès de la présidence dans certains domaines clés pour les entreprises.

Après le sommet du printemps, au cours duquel les États membres ont pris des engagements à l'égard des réformes économiques de Lisbonne, c'est le Royaume-Uni qui devra veiller à ce que les plans d'action nationaux pour la croissance et l'emploi soient produits à l'automne, malgré les appels d'autres États membres à s'attacher à des questions internes. Les entreprises soutiennent fermement la stratégie de Lisbonne, essentielle pour l'avenir de l'UE à terme, et elles saluent la vigueur renouvelée avec laquelle la Commission s'est attelée à la tâche de faire des objectifs de compétitivité une réalité pour l'Europe. Nous espérons que la présidence britannique peut

comblar les trous et veiller à la coopération nécessaire de la part des gouvernements.

La thématique du mieux légiférer, fil rouge des quatre présidences des années 2004 et 2005, sera poursuivie par le gouvernement britannique, lequel a précisé clairement qu'il n'entendait pas rompre ce fil. Des progrès sont déjà à constater au niveau national, et les entreprises britanniques espèrent que des leçons seront tirées au niveau européen grâce au rôle d'initiative du Royaume-Uni.

Pour la dimension extérieure, la CBI et les entreprises européennes en général appellent la présidence britannique à s'employer à faire progresser le Programme de Doha pour le développement lors de la réunion ministérielle de Hong-Kong et à rechercher des solutions planétaires aux problèmes posés par le changement climatique. Le rôle pionnier joué par l'Europe doit susciter le soutien, et non créer des isolements sur le marché mondialisé d'aujourd'hui.



*by Andrew Moore, Permanent Delegate
Confederation of British Industry*

RÉACTION DE UNICE AUX TRAVAUX DU PARLEMENT SUR LA DIRECTIVE « SERVICES »

Nos lecteurs le savent, sur la question des services, UNICE estime que l'approche retenue par la Commission – une application large du principe du pays d'origine – est l'instrument le plus approprié pour apporter la sécurité juridique, promouvoir la liberté d'établissement des prestataires et la libre circulation des services, et lever les obstacles qui entravent le bon fonctionnement du marché des services en Europe.

UNICE suit attentivement les débats en première lecture au Parlement européen sur le sujet. Elle a ainsi lu avec inquiétude le projet de rapport préparé par Mme Evelyne Gebhardt, rapporteur à la commission IMCO, en particulier en ce qui concerne les répercussions de ses propositions sur la faisabilité, l'efficacité et la sécurité juridique de la directive. Mme Gebhardt exclut en effet de nombreux secteurs du champ d'application de la directive et elle remplace le principe du pays d'origine par la reconnaissance mutuelle, sapée par une longue liste de dérogations et exceptions et conjuguée à la nécessité d'une harmonisation dans un grand nombre de domaines.

De l'avis de UNICE, la proposition de Mme Gebhardt ne servira pas les objectifs d'efficacité recherchés, ni ne créera le marché intérieur des services pourtant crucial sur la voie des objectifs de Lisbonne : plus de croissance et d'emplois. Nous considérons également que cette proposition entraînera une insécurité juridique accrue et une charge réglementaire plus lourde. UNICE a déjà réagi à la première partie du rapport par des [commentaires détaillés](#). Elle en prépare d'autres et déjà d'autres, sur la seconde partie du rapport, récemment présentée à la commission IMCO.

Quant aux travaux de Mme Van Lancker, rapporteur à la commission EMPL, UNICE vient d'adresser une lettre à une série de [députés européens](#) pour leur faire part de ses vives inquiétudes à l'égard de la proposition de Mme Van Lancker. UNICE souligne entre autres que la limitation envisagée du champ d'application de la directive restreindra gravement la capacité de cette directive d'atteindre ses objectifs. Ni les consommateurs, ni les travailleurs, ni les prestataires de services ne bénéficieraient d'une approche aussi étroite.

Pour de plus amples informations, contactez [Carlos Almaraz](#).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2007-2013 : IL EST URGENT DE RÉTABLIR LA CONFIANCE !

Le 17 juin 2005, le Conseil européen n'est pas parvenu à dégager un accord sur les perspectives financières 2007-2013, en d'autres termes sur le futur budget de l'UE. C'est très regrettable, d'autant que l'Europe ne peut guère se permettre un retard quelconque dans la mise en œuvre des politiques communautaires. Un nouveau compromis doit être trouvé d'urgence, lors de la présidence britannique, afin de rétablir la confiance dans l'UE. Ce compromis doit rencontrer les préoccupations des citoyens à l'égard du peu d'emplois créés et du chômage élevé, et donc donner la priorité la plus grande aux programmes renforçant la compétitivité, tels que la recherche, les réseaux trans-européens, la formation, l'appui aux PME innovantes. Plus précisément, la plupart des initiatives nouvelles devraient être maintenues et financées dans le cadre des prochains programmes-cadres sur la recherche et l'innovation.

Il est probable que les négociations relancées au Conseil s'orientent une fois encore vers une enveloppe globale significativement moindre que celle proposée par la Commission, mais il ne faut pas que cela se fasse, de manière disproportionnée, au détriment des politiques favorables à la compétitivité. Face à la probabilité de contraintes budgétaires très strictes et nonobstant la reconnaissance des efforts fournis depuis 2002, la question de la dépense agricole commune devra être abordée.

Le retard pris désormais dans la conclusion d'un accord sur les ressources financières de l'UE ne peut servir d'excuse pour reporter la préparation des plans d'action nationaux destinés à mettre en œuvre la stratégie pour la croissance et l'emploi. Des réformes structurelles doivent être engagées dans la plupart des États membres. Aux engagements verbaux pris par les gouvernements nationaux doit correspondre une part du budget national consacrée à la compétitivité.

Pour de plus amples informations, contactez [Jean-François Maystadt](#), lisez la [réaction de UNICE au Conseil européen](#) ou la [prise de position de UNICE](#) sur le cadre financier pluri-annuel 2007-2013 (en anglais uniquement).

AFFAIRES JURIDIQUES

LA COMMISSION JURIDIQUE DU PARLEMENT EUROPÉEN VOTE SUR LES INVENTIONS MISES EN ŒUVRE PAR ORDINATEUR

Le 20 juin 2005, la commission juridique du Parlement européen s'est prononcée sur les amendements soumis concernant la proposition de directive relative à la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur, proposition actuellement en seconde lecture au Parlement. La plupart des amendements proposés par le rapporteur ont été rejetés. Le résultat final donne 16 voix contre 10 dans le groupe socialiste et l'opposition des Verts à la position commune telle que modifiée. Le vote en plénière est prévu pour le 6 juillet 2005.

UNICE voit dans les résultats du vote un pas dans la bonne direction, même si des clarifications

doivent encore être apportées. Certains des amendements adoptés en effet, en particulier à l'égard de la définition de la contribution technique – avec l'adoption de la notion des « forces de la nature » – ne renforcent pas la sécurité juridique. En outre, des précisions sont nécessaires à propos de la question des revendications pour les produits logiciels, la définition de l'interopérabilité et l'utilisation d'autres définitions (inventions opérées par ordinateur).

UNICE et ses fédérations membres intensifieront leurs contacts avec les députés européens en vue du vote en plénière, afin de démontrer les enjeux pour les inventeurs européens.

Pour de plus amples informations, contactez [Ilias Konteas](#).

SÉMINAIRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR L'ÉLARGISSEMENT ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La Commission européenne (DG Santé et protection des consommateurs et DG Élargissement) organisait les 20 et 21 juin 2005 un séminaire sur le thème de l'élargissement et de la protection des consommateurs. L'objectif était d'informer le secteur des entreprises des dix nouveaux États membres, ainsi que de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Turquie, de leurs obligations liées à la mise en œuvre de la législation sur la protection des consommateurs. Des experts des fédérations européennes d'entreprises (UNICE, Eurocommerce, UEAPME) y ont présenté l'expérience des organisations européennes de milieux d'affaires dans ce domaine.

Le séminaire fut plus particulièrement l'occasion pour les nouveaux États membres, un an après leur adhésion à l'UE, d'analyser les défis rencontrés par

les milieux d'affaires dans ces pays et d'échanger meilleures pratiques et modèles.

Cet atelier devrait également faciliter le dialogue entre les milieux d'affaires et les représentants des administrations nationales compétentes pour la protection des consommateurs, ainsi qu'avec leurs homologues européens (groupements d'intérêts, plates-formes).

UNICE a pris une part active dans l'organisation du séminaire et y a délégué plusieurs intervenants. Elle était représentée également au travers de ses fédérations membres des dix nouveaux pays, de Roumanie, de Bulgarie et de Turquie.

UNICE apprécie l'organisation d'événements qui visent à approfondir la connaissance qu'ont des politiques européennes les opérateurs économiques des nouveaux États membres.

Pour de plus amples informations, contactez [Carlos Almaraz](#).

PROPOSITION MODIFIANT LA 2^e DIRECTIVE DE DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LE MAINTIEN DU CAPITAL : PEUT MIEUX FAIRE !

La Commission européenne a présenté, le 29 octobre 2004, une proposition de directive devant permettre aux sociétés anonymes de prendre plus facilement certaines mesures affectant le volume, la structure et la propriété de leur capital ; la proposition modifierait les parties de la deuxième directive « droit des sociétés » de 1976 couvrant la constitution des sociétés et le maintien et la modification de leur capital.

Le rapport préparé par Mme Pia-Noora Kauppi (PPE, Finlande), rapporteur à la commission juridique du Parlement, devait être discuté en commission les 20 et 21 juin.

Pour UNICE, sur le principe, les propositions de déréglementation de la Commission pour la deuxième directive de droit des sociétés sont à saluer. Pour l'essentiel, ces propositions suivent les recommandations du groupe d'experts SLIM de 1999, ainsi que celles formulées en 2002 par le

groupe d'experts à haut niveau sur le droit des sociétés (le groupe Winter). Au cours de plusieurs consultations, ces recommandations ont rencontré un large soutien des parties intéressées. Les entreprises européennes espèrent une mise en œuvre rapide des propositions facilitant les mesures liées au marché des capitaux et supprimant les formalités superflues.

UNICE déplore toutefois que, sur plusieurs points, la Commission n'aille pas aussi loin que les recommandations du groupe SLIM. Sur d'autres points, les avantages à retirer d'une simplification administrative sont réduits à néant par d'inutiles instruments boursiers et par des termes juridiques incertains. Le droit de retrait des actionnaires, destiné à faire contrepoids au droit de rachat, devrait être rejeté en l'absence de nécessité identifiable. La procédure complexe portant sur le juste prix laisse également la porte ouverte à des abus.

Pour de plus amples informations, contactez [David Coleman](#) ou lisez les [commentaires de UNICE](#) (en anglais uniquement).

LES ENTREPRISES NE VEULENT PAS DE COMITÉS D'AUDIT OBLIGATOIRES

■ Nos lecteurs s'en souviendront, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive sur le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, dite « 8^e directive de droit des sociétés ».

L'objectif déclaré de cette proposition est d'assurer que les investisseurs et autres parties intéressées peuvent se fier pleinement à l'exactitude des comptes contrôlés et de renforcer la protection de l'UE contre le type de scandales financiers ayant récemment marqué des entreprises comme Parmalat et Ahold.

UNICE a contribué au processus de consultation organisé avant que la Commission ne publie sa proposition. À la lumière des propositions formulées et des discussions entre le Parlement européen et le Conseil, les préoccupations se cristallisent surtout sur l'article 39 de la proposition, qui rendrait les comités d'audit obligatoires dans les sociétés cotées.

Bien que le rapporteur, M. Bert Doorn (PPE, Pays-Bas), ait au départ demandé la suppression de l'article 39 dans son [projet de rapport](#), les négociations se sont poursuivies entre le Parlement, le Conseil et la Commission en vue de trouver un compromis.

Le vote sur les [amendements de compromis](#) était prévu les 20 et 21 juin à la commission juridique du Parlement.

UNICE saisit cette occasion de rappeler ses préoccupations à l'égard d'une approche normative. Nous estimons en effet qu'une approche telle que décrite par la proposition de la Commission entraverait la mission des comités d'audit qui doivent s'adapter aux exigences du marché, comme c'est le cas aujourd'hui. Si, à l'origine, les comités d'audit avaient pour mission principale d'examiner les comptes, ils sont de plus en plus impliqués désormais dans les décisions sur la nomination et la surveillance des contrôleurs externes, le contrôle de leur indépendance, etc.

Nous considérons que les comités d'audit devraient continuer à faire partie des codes nationaux, et non être prescrits par une directive au niveau de l'UE.

Nous adhérons à la justification présentée initialement par le rapporteur pour supprimer l'article 39, à savoir : « L'obligation d'instaurer un comité d'audit dans les entités d'intérêt public débouche sur une réglementation compliquée et perturbe le débat sur le développement du gouvernement d'entreprise au niveau des États membres. Elle entraînerait en outre des tracasseries administratives inutiles et des frais supplémentaires, ce qui va à l'encontre de la stratégie de Lisbonne. »

Pour de plus amples informations, contactez [David Coleman](#).

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION, ET INFORMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : LES ENTREPRISES SOUTIENNENT LE RAPPORTEUR DU PARLEMENT

■ Le 27 octobre 2004, la Commission européenne a proposé une directive modifiant les 4^e et 7^e directives de droit des sociétés relatives aux comptes annuels et comptes consolidés. Cette proposition devrait couvrir les responsabilités des membres des organes d'administration ou de direction, l'information en matière financière et de gouvernement d'entreprise.

Le rapporteur de la commission juridique du Parlement européen, M. Klaus-Heiner Lehne (PPE,

Allemagne), a présenté son projet de rapport pour discussion lors de la réunion de la commission des 20 et 21 juin.

Nous appuyons le [projet de rapport](#) de M. Lehne et soulignons que la nouvelle législation ne devrait pas être imposée dans les questions déjà réglementées par les normes IFRS/IAS, d'autres directives et/ou des codes nationaux de gouvernement d'entreprise. Le champ d'application de cette réglementation ne devrait pas être étendu aux sociétés non cotées.

Pour de plus amples informations, contactez [David Coleman](#).

POSITIONS ADOPTÉES RÉCEMMENT

- Commentaires de UNICE sur la proposition de la Commission modifiant la [2^e directive de droit des sociétés concernant la constitution des sociétés anonymes et le maintien et la modification de leur capital](#) (en anglais uniquement)
- Commentaires de UNICE sur les [amendements du Parlement pour la deuxième lecture concernant la directive sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur](#) (en anglais uniquement)
- Commentaires de UNICE sur le [projet de protocole d'accord sur le rôle des organismes nationaux de normalisation et leurs relations avec l'IASB](#) (en anglais uniquement)
- Lettre de UNICE à l'[IASB sur IAS 21 : net investment in a foreign operation](#) (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Réponse de UNICE à la deuxième consultation de la Commission européenne sur les droits des actionnaires

AFFAIRES SOCIALES

ACTUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN

■ Dans le cadre de leur programme de travail commun 2003-2005, les partenaires sociaux européens lanceront prochainement les initiatives suivantes.

- Vieillesse de la main-d'œuvre : séminaire pour étudier de possibles actions communes.
- Jeunes : promouvoir l'intérêt des jeunes pour les sciences et les technologies par une déclaration commune et/ou une campagne de sensibilisation conjointe.
- Travail non déclaré : séminaire en vue d'un avis commun.

- Racisme : mise à jour de la déclaration de 1995.

De plus, UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES ont commencé à réfléchir au contenu du prochain programme de travail du dialogue social européen, qui débutera en 2006. Dans ce contexte, le 10 juin dernier, le Conseil des présidents de UNICE a discuté de l'approche que UNICE suggérera aux autres partenaires sociaux européens, à savoir définir un programme de travail qui suive les lignes du programme existant, qui soit fermement ancré dans la stratégie de Lisbonne et qui s'attache à deux grands thèmes : l'emploi et l'élargissement.

Pour de plus amples informations, contactez [Thérèse de Liedekerke](#).

VOTRE AVIS ?

Vos commentaires et/ou suggestions sont les bienvenus.
N'hésitez pas à les adresser à notre département des communications par courriel à <mailto:news@unice.be>.

Pour plus d'informations sur UNICE et ses fédérations membres, visitez le site de UNICE, www.unice.org.

TEMPS DE TRAVAIL : UNICE EST PRÉOCCUPÉE PAR LA PROPOSITION MODIFIÉE DE LA COMMISSION

■ Le 2 juin, le Conseil « Affaires sociales » a eu une discussion préliminaire sur la proposition modifiée de la Commission relative au temps de travail. Cette proposition tient compte du rapport adopté par le Parlement européen en première lecture.

Dans un communiqué de presse publié le 2 juin en réaction à cette discussion du Conseil, UNICE a exprimé ses vives préoccupations devant les amendements liés à *l'opt-out* (suppression de celui-ci après une période de trois ans à compter de la date de mise en œuvre de la directive révisée) et à la

période de référence pour le calcul du temps de travail hebdomadaire maximal (conditions plus strictes pour l'extension de la période de référence jusqu'à douze mois).

Les employeurs européens notent que les propositions relatives aux périodes inactives du temps de garde et au repos compensatoire fournissent une bonne base de discussion.

UNICE examine actuellement les détails de la proposition modifiée.

Pour de plus amples informations, contactez [Lorena Ionita](#) ou lisez le [communiqué de presse de UNICE](#) (en anglais uniquement).

DIRECTIVES « SANTÉ ET SÉCURITÉ » : UNICE RÉPOND À LA CONSULTATION SUR LA SIMPLIFICATION DES RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE

■ UNICE soutient les projets de la Commission pour uniformiser la périodicité des rapports d'application pratique et demander des rapports de mise en œuvre pour toutes les directives en matière de santé et de sécurité. Une nouvelle directive particulière visant à modifier les dispositions des directives actuelles en matière de rapports serait la solution la plus appropriée et directe pour parvenir rapidement à une certaine simplification et à une uniformisation en ce sens.

Cependant, UNICE exprime certaines réserves quant à d'autres éléments soulevés par le document de consultation. L'introduction d'un rapport unique, par exemple, exigerait que ce rapport, pour

être utile, soit suffisamment détaillé pour permettre une analyse solide et une évaluation saine de chacune des directives transposées et de sa mise en œuvre. En outre, les tentatives d'harmonisation des contributions des partenaires sociaux sont jugées inacceptables.

Alors qu'une simplification des dispositions des directives « santé et sécurité » concernant les rapports de mise en œuvre pratique profiterait essentiellement aux autorités des États membres, UNICE souligne que le plus nécessaire est une simplification véritable de l'environnement réglementaire complexe pour les entreprises, en plus d'un engagement réel à mieux légiférer.

Pour de plus amples informations, contactez [Natascha Waltke](#) ou lisez la [réponse de UNICE](#).

POSITION ADOPTÉE RÉCEMMENT

- Réponse de UNICE à la consultation des partenaires sociaux sur la [simplification des législations en matière de santé et de sécurité](#)

TRAVAUX EN COURS

- Position de UNICE sur le livre vert de la Commission sur les changements démographiques
- Position de UNICE sur la communication de la Commission sur les restructurations et l'emploi

RELATIONS INTERNATIONALES

DIX ANS DU PROCESSUS DE BARCELONE : IL EST TEMPS DE LUI INSUFFLER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Dans une déclaration conjointe à la VII^e conférence des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères qui se tenait les 30 et 31 mai 2005, UNICE et l'UMCE – l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises – appellent à un recentrage du partenariat euro-méditerranéen sur des résultats réalisables ciblés. Dix ans se sont écoulés depuis le lancement du

processus de Barcelone, lequel n'a pas atteint les résultats escomptés. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens estiment que le moment est opportun d'injecter un nouveau dynamisme au processus pour les cinq années à venir. Le succès du processus de Barcelone est en effet capital pour renforcer la compétitivité de l'économie euro-méditerranéenne sur la scène mondiale.

Pour de plus amples informations, lisez la [déclaration conjointe UNICE-UMCE](#).

UNE DÉLÉGATION UNICE EN RUSSIE

Une petite délégation UNICE se trouvait à Moscou du 8 au 10 juin derniers, pour discuter des relations économiques UE-Russie et de la mise en œuvre de l'espace économique commun UE-Russie. À cette occasion, la délégation a rencontré l'homologue russe de UNICE, des représentants de plusieurs



ministères russes et les représentants de l'UE à Moscou. UNICE intensifiera ses activités sur la Russie afin d'améliorer l'environnement des entreprises européennes dans ce pays.

Photo: T. Laukkanen, J. Hansen and P. Thagesen devant le mausolée de Lénine à Moscou

Pour de plus amples informations, contactez [Adrian van den Hoven](#).

OMC/DOHA : NÉGOCIATIONS SUR LES SERVICES

UNICE est très préoccupée par l'état d'avancement des négociations de Doha sur les services. C'est le message relayé le 31 mai 2005 par le secrétaire général de UNICE, Philippe de Buck, à l'occasion de la rencontre à haut niveau entre le *European Services Forum* (ESF) et le commissaire au commerce, Peter Mandelson. Les chefs de file de ESF ont lancé une mise en garde : dans le Programme de Doha pour le développement, les offres de services actuelles sont souvent loin de fournir de nouvelles possibilités aux entreprises par une véritable ouverture des marchés. Ils ont souligné également que les pays en voie de développement doivent accéder à des services modernes pour que leurs économies croissent et que leurs exportations puissent concourir sur les marchés mondiaux. De meilleures offres AGCS

peuvent contribuer à accélérer le processus et encourager l'investissement dans des services plus modernes. Le commissaire Mandelson a insisté pour sa part sur l'importance des négociations sur les services pour l'UE, ainsi que sur la nécessité de meilleures offres pour le succès du cycle.



Pour de plus amples informations, lisez le [communiqué de presse de ESF](#) (en anglais uniquement).

- Fiche de UNICE sur les aspects du Programme de Doha pour le développement liés au développement
- Fiche de UNICE sur les négociations du Programme de Doha pour le développement concernant l'accès aux marchés non agricoles
- Position de UNICE sur l'investissement international

AFFAIRES INDUSTRIELLES

REACH : LES CHARGES DU RÉGIME POUR LES PME PEUVENT ÊTRE ALLÉGÉES PAR UNE APPROCHE FONDÉE SUR LE RISQUE

L'industrie a préparé des propositions concrètes pour une approche fondée sur le risque, lesquelles conserveraient le même calendrier sur onze ans pour la mise en œuvre du régime REACH. Ces propositions présenteraient plusieurs avantages économiques et environnementaux majeurs :

- un échange d'informations plus précoce, par un pré-enregistrement qui facilitera la formation de consortiums, intégrant les PME dès le départ si elles le jugent approprié ;
- des obligations d'information mieux proportionnées, qui impliquent de commencer par les substances les plus préoccupantes et de faciliter l'enregistrement des substances qui le sont moins, afin d'attribuer les ressources au mieux ;
- la conception de mesures adaptées pour les substances dangereuses à un stade plus précoce du processus, indépendamment du volume ;
- la minimisation des tests sur les animaux.

Cette approche sert particulièrement les PME, qui peuvent s'attacher aux informations dont elles ont besoin pour démontrer l'utilisation sûre de leurs produits sans créer une longue série de données n'apportant pas d'avantage supplémentaire à la protection de la santé et/ou de l'environnement.

En outre, grâce à une phase de pré-enregistrement, les fabricants ou importateurs de volumes moindres peuvent identifier relativement tôt le potentiel de constitution d'un consortium avec des fabricants ou importateurs de volumes plus importants, pour un partage d'expériences et de ressources.

Par conséquent, la proposition permettrait un traitement plus efficace des plus de 30.000 substances, dans le même délai de onze ans que celui proposé par la Commission. Qui plus est, cela permettrait de prendre des mesures appropriées pour les substances les plus préoccupantes, indépendamment de leurs volumes de production, plus tôt que cela n'est prévu aujourd'hui.

Par rapport à la proposition de la Commission, qui prévoit la génération de données étendues et des tests obligatoires sans tenir compte du risque réel posé par une substance, la principale différence est que nous proposons une combinaison de critères exprimés en volumes, comme la Commission, et d'une échelle de priorités fondée sur le risque – ce qui est neuf.

Les suggestions spécifiques et pragmatiques de l'industrie pour une approche basée sur le risque ont été évoquées par voie d'amendements présentés au Parlement européen.

Pour de plus amples informations, contactez [Nadine Toscani](#).

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNICE COMMENTE LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

■ Dans le contexte de la préparation du livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique, UNICE a transmis au commissaire Piebalgs et aux services de la Commission une contribution d'initiative mettant en lumière le processus fondamental par lequel l'efficacité énergétique progresse au sein de l'industrie, et les enseignements à en tirer pour le développement de la politique communautaire. Ce document, qui commente également certains éléments du projet de directive sur les services énergétiques et l'efficacité énergétique au niveau de l'utilisateur final, a

également été transmis au COREPER, en vue du Conseil « Énergie » du 28 juin 2005, qui devrait discuter et adopter la directive précitée dans une forme substantiellement amendée.

La Commission devrait adopter le livre vert sur l'efficacité énergétique le 23 juin 2005, et le soumettre aux parties intéressées pour consultation. UNICE préparera une contribution détaillée dans le contexte de cette consultation. Une *task force* a été mise en place dans ce but, présidée par M. Frits de Groot (VNO-NCW).

Pour de plus amples informations, contactez [Daniel Cloquet](#) ou lisez la [contribution de UNICE](#) (en anglais uniquement).

POSITION ADOPTÉE RÉCEMMENT

- Contribution de UNICE à la préparation du [livre vert sur l'efficacité énergétique](#) (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Réponse de UNICE aux propositions de la Commission relatives à l'accès aux services portuaires
- Commentaires de UNICE sur le livre blanc de la Commission concernant la révision du règlement 4056/86 appliquant les règles de concurrence communautaires au transport maritime
- Contribution de UNICE à une approche sectorielle mondiale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Position de UNICE sur la politique de l'UE en matière d'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité
- Commentaires de UNICE sur la révision de la directive sur le commerce d'émissions (changement climatique)

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

CONFÉRENCE SUR LE DROIT CONTRACTUEL EUROPÉEN

■ La Commission européenne et la présidence britannique organisent conjointement, les 7 et 8 juillet à Londres, une conférence sur le thème du droit contractuel européen : mieux légiférer à travers le cadre de référence commun.

La conférence réunira des représentants des institutions européennes et des gouvernements

d'Europe, des entreprises, des organisations de consommateurs, des acteurs professionnels et d'autres experts. UNICE y interviendra pour parler des besoins des entreprises en matière de droit contractuel et des questions que soulèvent les travaux du groupe des experts concernés constitué par la Commission.